



AWANS BIODIVERSITE 52

LE MARTINET

Description et biologie :



Nom scientifique : *Apus apus*

Classe : oiseaux

Ordre : apodiformes

Famille : apodidae

Régime alimentaire : insectivore

Longueur : 16 à 17 cm

Poids : 38 à 45 g

Envergure : 40 cm

Longévité : 8 ans

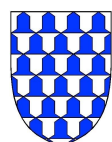
Le martinet noir présente les caractéristiques morphologiques suivantes :

- Il se caractérise par un corps effilé, une longue queue, et des ailes incurvées et démesurées par rapport au reste du corps. On utilise souvent l'expression « en faucille » pour qualifier ces dernières.
- Le poitrail, le ventre, les flancs et le dos sont bruns.
- Il présente une tâche blanchâtre au niveau de la gorge.
- Le plumage est plus sombre que le reste du corps.

Mode de vie :

Cette espèce migratrice ne séjourne qu'un laps de temps très restreint dans nos contrées. Elle arrive au mois de mai et repart au mois d'août pour des régions plus chaudes en Asie ou en Afrique. Cette période correspond au temps qui est nécessaire à la maturité de la couvée.

La femelle pond, généralement au mois de juin, de 2 à 3 œufs. L'éclosion ne se produit qu'une vingtaine de jours plus tard. Les petits sont nourris d'insectes par



leurs deux parents. Les oisillons quittent le nid environ 6 semaines plus tard. Ils font leurs premiers essais en l'air sans l'aide de leurs parents.

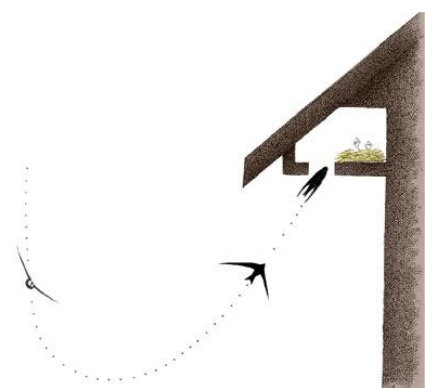
Habitat :

Le martinet s'abrite dans des enfoncements de bâtiments. Il niche en hauteur et façonnent leur nid à partir de plumes, de matières végétales et de leur salive. Le martinet se retrouve principalement en milieu urbain mais il n'est pas rare de l'observer dans nos villages.

Traits distinctifs :

Le martinet pousse des cris particulièrement stridents et se laisse aller à des acrobaties aériennes. Il présente la spécificité de passer la plupart de son temps dans les airs. Il mange et dort en vol.

Nichoirs artificiels



Menaces sur l'espèce :

Plusieurs menaces pèsent sur le martinet noir :

- le parcours migratoire est semé d'embûches (chasses, pièges, intempéries, manque de nourriture) ;
- la raréfaction de sites appropriés permettant la nidification et notamment le manque d'enfoncements dans les constructions modernes ;
- La destruction importante de nids existants.

Statut et protection :

En Belgique, l'espèce est à la limite d'être menacée car l'espèce est en forte régression. D'un point de vue régional, elle est protégée par le décret du 6 décembre 2001, modifiant la loi du 12 juillet 1973 sur la Conservation de la Nature qui indique que tous les oiseaux sont intégralement protégés.

